|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |
|  |  | Genève, le 14 septembre 2022 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 37****CE 20/CB** | - Aux Administrations des États Membres de l'Union**Copie:**- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 20;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T;- Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 20 de l'UIT-T;- À la Directrice du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau desradiocommunications |
| **Tél.:** | +41 22 730 6301 |
| **Fax:****E-mail :** | +41 22 730 5853tsbsg20@itu.int |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet du texte déterminé des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.4601 (ex Y.dt-smartfirefighting) et Y.4500.3 (ex Y.oneM2M.SEC.SOL), qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 20 de l'UIT-T (Genève, 30 janvier – 10 février 2023)** |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 20 de l'UIT-T (CE 20: L'Internet des objets (IoT) et les villes et les communautés intelligentes (SC&C)) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée à la section 9 de la Résolution 1 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT pour l'approbation des 2 projets de Recommandations mentionnés ci-dessus, à sa prochaine réunion qui se tiendra du 30 janvier au 10 février 2023. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 20 de l'UIT-T seront disponibles dans la [Lettre collective 2/20](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-SG20-COL-0002).

2 Vous trouverez dans l'Annexe 1 le titre, le résumé et la localisation des projets de nouvelles Recommandations Y.4601 (ex Y.dt-smartfirefighting) et Y.4500.3 (ex Y.oneM2M.SEC.SOL) qu'il est proposé d'approuver.

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ces textes peuvent être examinés en vue de leur approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'Annexe 2 et de le renvoyer d'ici au **18 janvier 2023** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ces textes, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas le groupe à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

NOTE 1 DU TSB – À la date de la présente Circulaire, le TSB n'a reçu aucune déclaration concernant les droits de propriété intellectuelle relative à ces projets de textes. Pour obtenir des renseignements actualisés, les membres sont invités à consulter la base de données relative aux droits de propriété intellectuelle à l'adresse [www.itu.int/ipr/](https://www.itu.int/fr/ITU-T/ipr/Pages/default.aspx).

NOTE 2 DU TSB – Un document de justification UIT-T A.5 a été élaboré pour le texte déterminé du projet de Recommandation UIT-T Y.4500.3 (ex Y.oneM2M.SEC.SOL).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexes**: 2

Annexe 1

Résumé et localisation du texte déterminé des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.4601 (ex Y.dt-smartfirefighting)
et Y.4500.3 (ex Y.oneM2M.SEC.SOL)

# 1 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4601 (ex Y.dt-smartfirefighting) [[R2](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0002/en)]

Exigences et cadre des capacités pour les jumeaux numériques utilisés pour la lutte intelligente contre les incendies

Résumé

Le projet de Recommandation UIT-T Y.4601 définit les exigences et le cadre des capacités pour les jumeaux numériques utilisés pour la lutte intelligente contre les incendies.

Un jumeau numérique est la représentation numérique d'un objet donné et peut nécessiter des capacités différentes selon le domaine d'application concerné, comme la synchronisation entre un objet physique et sa représentation numérique, et une prise en charge en temps réel (voir la Recommandation UIT-T Y.4600).

Grâce au déploiement des technologies de l'Internet des objets (IoT) et au processus d'intégration des renseignements, un jumeau numérique peut fournir une représentation numérique très fidèle d'une scène d'incendie, permettre une convergence dynamique entre l'entité physique et l'entité numérique et offrir une compréhension et un suivi complets de la situation passée, présente et futur de la scène d'incendie. Dans l'état actuel des technologies de lutte contre les incendies, les capacités globales de détection et de prévision dynamiques font défaut. Il est impossible de fournir des informations en différé et d'offrir une visibilité adéquate des interactions entre les équipes d'intervention et le lieu de l'incendie.

Grâce au déploiement de passerelles, de capteurs, de réseaux de haute qualité, de simulations multi-physiques, d'analyses et de prévisions dynamiques ainsi que de visualisations en trois dimensions (3D), les jumeaux numériques des services anti-incendie intelligents permettent de fournir des services intelligents tels que le suivi des équipes d'intervention, le repérage des dangers, l'analyse dynamique du lieu de l'incendie, l'optimisation des stratégies de secours, la simulation préalable, la reconstitution du déroulement d'un incendie, etc. Ces services intelligents peuvent contribuer à améliorer les processus décisionnels et à réduire le nombre de victimes.

# 2 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4500.3 (ex Y.oneM2M.SEC.SOL) [[R3](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0003/en)]

oneM2M – Solutions de sécurité

Résumé

Le projet de Recommandation UIT-T Y.4500.3 contient des spécifications relatives à la sécurité et à la protection de la vie privée dans le cadre des communications machine à machine (M2M).

Annexe 2

Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 37: Consultation au sujet du texte déterminé des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.4601
(ex Y.dt-smartfirefighting) et Y.4500.3 (ex Y.oneM2M.SEC.SOL)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Au Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunicationsUnion internationale des télécommunicationsPlace des NationsCH-1211 Genève 20, Suisse | **De:** | [Nom][Rôle/titre officiel][Adresse] |
| **Télécopie:****Courriel:** | +41-22-730-5853tsbdir@itu.int  | **Télécopie:****Courriel:** |  |
|  |  | **Date:** | [Lieu,] [Date] |

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet des projets de textes déterminés dont il est question dans la Circulaire TSB 37, je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | Cochez l'une des deux cases pour chaque texte |
| --- | --- |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4601 (ex Y.dt‑smartfirefighting) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4500.3 (ex Y.oneM2M.SEC.SOL) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]

[Rôle/titre officiel]

Administration de [État Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_